

PRIMATURE

PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DES MINISTRES**

(PP-G N°022-2025)

Pingdwendé Gilbert OUEDRAOGO

Ouagadougou, le 02 juillet 2025

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou,
le mercredi 02 juillet 2025,
en séance ordinaire, de 09 H 00 mn à 12 H 29 mn,
sous la présidence de
Son Excellence le Capitaine Ibrahim TRAORE,
Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour,
entendu des communications orales,
procédé à des nominations
et autorisé des missions à l'étranger.

I. DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA MOBILITE

Le Conseil a adopté **un rapport** relatif à **deux (02) décrets**.

Le premier décret porte changement de dénominations de provinces et des régions.

Dans le cadre de l'affirmation de la souveraineté nationale, il est apparu nécessaire d'attribuer de nouvelles dénominations aux régions et à certaines provinces en s'inspirant de nos valeurs socioculturelles et de nos réalités géographiques et historiques.

L'adoption de ce décret permet le changement de dénominations de toutes les régions et de certaines provinces du Burkina Faso.

Le second décret porte réorganisation du territoire national.

La crise sécuritaire a révélé les faiblesses de l'actuel dispositif organisationnel du territoire. Il est apparu nécessaire de procéder à une réorganisation des circonscriptions administratives pour d'une part, rapprocher l'administration des administrés et d'autre part, opérer un meilleur maillage sécuritaire du territoire. Cette réorganisation permet la création de **quatre (04) nouvelles régions** et de **deux (02) nouvelles provinces** administratives au Burkina Faso portant de 13 à **17** le nombre de régions et de 45 à **47** le nombre de provinces.

Les innovations majeures de ce décret sont relatives à la création de la province du **Karo-Peli** et de la province du **Dyamongou** ainsi qu'à la scission des régions :

- de l'Est en trois régions (la région du **Goulmou**, la région de la **Sirba** et la région de la **Tapoa**) ;

- de la Boucle du Mouhoun en deux régions (la région des **Bankui** et la région du **Sourou**) ;
- du Sahel en deux régions (la région du **Liptako** et la région du **Soum**).

Une période transitoire de six (06) mois est fixée pour la mise en œuvre effective de cette réorganisation.

L'adoption de ce décret permet la réorganisation du territoire national en vue d'assurer une meilleure gouvernance et d'apporter une réponse plus adaptée à la crise sécuritaire.

I.2. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil a adopté **un rapport** relatif à la situation d'exécution du budget et de la trésorerie de l'Etat, exercice 2025, au 31 mars.

Au 31 mars 2025, le budget de l'Etat a été exécuté à hauteur de **685,52 milliards F CFA** en recettes et de **730,24 milliards** en dépenses pour des prévisions annuelles respectives de **3 274,79 milliards F CFA** et de **3 612,27 milliards F CFA**. A la même période en 2024, la mobilisation des recettes budgétaires était de **665,26 milliards F CFA** et l'exécution des dépenses se chiffrait à **881,81 milliards F CFA**.

Au niveau de la gestion de la trésorerie, au 31 mars 2025, au total **911,20 milliards F CFA** ont été encaissés sur des comptes de disponibilités des comptaables directs du Trésor, contre **803,25 milliards F CFA** au 31 mars 2024, soit une progression de 13,44%. Le montant total des décaissements effectués par le Trésor public se chiffre à **969,70 milliards F CFA** contre **815,32 milliards F CFA** à la même période en 2024. En rapprochant les encaissements des décaissements il se dégage un solde débiteur de **58,50 milliards F CFA** au 31 mars 2025.

Au regard de la situation d'exécution du budget de l'Etat au 31 mars 2025 et de l'exigence d'efficacité de la dépense budgétaire en fonction des priorités du Gouvernement, le Conseil recommande aux ordonnateurs de poursuivre le réengagement des dépenses non abouties des budgets 2024 et antérieurs.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission dudit rapport à l'Assemblée législative de Transition.

I.3. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION REGIONALE ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR

Le Conseil a adopté **cinq (05) rapports**.

Le premier rapport est relatif à une demande d'agrément pour la nomination d'un Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord auprès du Burkina Faso.

Le Conseil a marqué son accord pour la nomination de Monsieur **Angus Philip McKEE**, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord auprès du Burkina Faso, avec résidence à Bamako au Mali.

Le deuxième rapport est relatif à une demande d'agrément pour la nomination d'un Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Arabe d'Egypte auprès du Burkina Faso.

Le Conseil a marqué son accord pour la nomination de Monsieur **Mohamed Zakaria Hussein EL GHAZAWY**, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Arabe d'Egypte auprès du Burkina Faso, avec résidence à Ouagadougou.

Le troisième rapport est relatif à une demande d'agrément pour la nomination d'un Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Niger auprès du Burkina Faso.

Le Conseil a marqué son accord pour la nomination de Monsieur **Samuel ABOU**, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Niger auprès du Burkina Faso, avec résidence à Ouagadougou.

Le quatrième rapport est relatif à une demande d'agrément pour la nomination d'un Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Royaume des Pays-Bas auprès du Burkina Faso.

Le Conseil a marqué son accord pour la nomination de Monsieur **Pieter SMIDT VAN GELDER**, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Royaume des Pays-Bas auprès du Burkina Faso, avec résidence à Ouagadougou.

Le cinquième rapport est relatif à une demande d'agrément pour la nomination d'un Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République populaire de Chine auprès du Burkina Faso.

Le Conseil a marqué son accord pour la nomination de Monsieur **Deyong ZHAO**, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République populaire de Chine auprès du Burkina Faso, avec résidence à Ouagadougou.

I.4. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS, CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

Le Conseil a examiné **un projet de loi** portant statut de l'Agent judiciaire de l'Etat.

Ce projet de loi est une relecture de la loi n°008-2019/AN du 23 avril 2019 portant statut de l'Agent judiciaire de l'Etat. Cette relecture permettra à l'Agent judiciaire de l'Etat de disposer d'un arsenal juridique pour une meilleure prise en charge du contentieux de l'Etat.

Ce projet de loi comporte les innovations majeures suivantes :

- le changement de l'ancrage institutionnel de l'Agent judiciaire de l'Etat par son rattachement au ministère en charge de la Justice ;
- la reconnaissance d'un pouvoir à l'Agent judiciaire de l'Etat pour se pourvoir en cassation sans recourir aux services d'un avocat ;
- l'introduction de la fonction de premier Agent judiciaire de l'Etat adjoint ;
- la possibilité pour tout titulaire d'un Master II dans des domaines autres que le droit de se faire recruter Agent judiciaire de l'Etat adjoint ;
- la consécration de la nomination de l'Agent judiciaire de l'Etat par décision du Conseil des ministres sur proposition du ministre chargé de la Justice.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission dudit projet de loi à l'Assemblée législative de Transition.

I.5. AU TITRE DU MINISTERE DE LA TRANSITION DIGITALE, DES POSTES ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Le Conseil a adopté **un rapport** relatif à une demande d'autorisation pour la passation et l'exécution de marchés publics dans le cadre des projets spécifiques de l'année 2025.

Ces projets spécifiques s'inscrivent dans le cadre de la dynamique de renforcement des infrastructures numériques et de soutien à la digitalisation de l'administration publique.

Le Conseil a marqué son accord pour la passation des marchés pour :

- l'acquisition d'équipements et d'outils de cybersécurité pour un montant de **95 000 000 F CFA TTC**, avec un délai d'exécution de trois (03) mois ;
- la construction des centres de supervision des infrastructures numériques (Backbone, Datacenters, RESINA) et du cyberspace (un bâtiment R+4 et un mini datacenter pour les ressources critiques et les données de supervision), pour un montant de **4 000 000 000 F CFA**, avec un délai d'exécution de neuf (09) mois ;
- le suivi contrôle de la construction des centres de supervision, pour un montant de **200 000 000 F CFA TTC**, avec un délai d'exécution de neuf (09) mois ;
- l'acquisition d'équipements pour la réhabilitation et le renforcement de RESINA, pour un montant de **1 600 000 000 F CFA TTC**, avec un délai d'exécution de 5 à 8 mois.

Le montant total de ces marchés s'élève à **5 895 000 000 F CFA TTC**.

Le financement est assuré par le budget de l'Etat.

I.6. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Le Conseil a adopté **six (06) rapports**.

Le premier rapport est relatif à **deux (02) projets de décret** portant respectivement création d'emplois et nomination d'Enseignants hospitalo-universitaires dans l'emploi de Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire à l'Université Lédéa Bernard OUEDRAOGO.

L'adoption de ces décrets permet la création de **neuf (09) emplois** de Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire et la nomination de **neuf (09) Enseignants hospitalo-universitaires** dans l'emploi de Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire à l'Unité de formation et de recherche en Sciences de la santé (UFR/SS) de l'Université Lédéa Bernard OUEDRAOGO.

Le deuxième rapport est relatif à **deux (02) projets de décret** portant respectivement création d'emplois et nomination d'Enseignants hospitalo-universitaires dans l'emploi de Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire à l'Université Nazi BONI.

L'adoption de ces décrets permet la création de **treize (13) emplois** de Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire et la nomination de **treize (13) Enseignants hospitalo-universitaires** dans l'emploi de Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire à l'Université Nazi BONI.

Le troisième rapport est relatif à **deux (02) projets de décret** portant respectivement création d'emplois et nomination d'Enseignants hospitalo-universitaires dans l'emploi de Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire à l'Université Joseph KI-ZERBO.

L'adoption de ces décrets permet la création de **vingt-trois (23) emplois** de Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire et la nomination de **vingt-trois (23) Enseignants** hospitalo-universitaires dans l'emploi de Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire à l'Unité de formation et de recherche en Sciences de la santé (UFR/SDS) à l'Université Joseph KI-ZERBO.

Le quatrième décret porte licenciement d'un Attaché de recherche du Centre national de la recherche scientifique et technologique (CNRST).

Monsieur Alexis Salvador **LOYE, Mle 398 469 J**, Attaché de recherche en sciences de l'éducation, affecté à l'Institut des sciences des sociétés (INSS) relevant du Centre national de la recherche scientifique et technologique, est irrégulièrement absent de son poste de travail. Malgré le communiqué de mise en demeure radiodiffusé, l'intéressé ne s'est pas présenté.

L'adoption de ce décret permet le licenciement de la Fonction publique de Monsieur Alexis Salvador **LOYE, Mle 398 469 J**, Attaché de recherche en sciences de l'éducation, pour abandon de poste, conformément au décret n°2015-1366/PRES-TRANS/PM/MESS/MRSI/MS/MEF/MFPTPS du 20 novembre 2015 portant modalités de mise en demeure des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs en cas d'abandon de poste ou de refus de rejoindre le poste assigné.

Le cinquième décret porte licenciement d'un Attaché de recherche du Centre national de la recherche scientifique et technologique (CNRST).

Monsieur Alidou **KOUTOU, Mle 399 069 C**, Attaché de recherche en Génie mécanique, affecté à l'Institut de recherche en sciences appliquées et technologies (IRSAT) relevant du Centre national de la recherche scientifique et

technologique, est irrégulièrement absent de son poste de travail. Malgré le communiqué de mise en demeure radiodiffusé, l'intéressé ne s'est pas présenté.

L'adoption de ce décret permet le licenciement de la Fonction publique de Monsieur Alidou **KOUTOU, Mle 399 069 C**, Attaché de recherche en Génie mécanique, pour abandon de poste, conformément au décret n°2015-1366/PRES-TRANS/PM/MESS/MRSI/MS/MEF/MFPTPS du 20 novembre 2015 portant modalités de mise en demeure des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs en cas d'abandon de poste ou de refus de rejoindre le poste assigné.

Le sixième décret porte licenciement d'un Attaché de recherche du Centre national de la recherche scientifique et technologique (CNRST).

Monsieur Dazangwendé Emmanuel **POAN, Mle 404 638 L**, Attaché de recherche, affecté à l'Institut de recherche en sciences appliquées et technologies (IRSAT) relevant du Centre national de la recherche scientifique et technologique, est irrégulièrement absent de son poste de travail. Malgré le communiqué de mise en demeure radiodiffusé, l'intéressé ne s'est pas présenté.

L'adoption de ce décret permet le licenciement de la Fonction publique de Monsieur Dazangwendé Emmanuel **POAN, Mle 404 638 L**, Attaché de recherche, pour abandon de poste, conformément au décret n°2015-1366/PRES-TRANS/PM/MESS/MRSI/MS/MEF/MFPTPS du 20 novembre 2015 portant modalités de mise en demeure des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs en cas d'abandon de poste ou de refus de rejoindre le poste assigné.

II. COMMUNICATIONS ORALES

II.1. Le ministre d'Etat, ministre de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques a fait au Conseil une communication relative à la création de l'Alliance des producteurs de semences agricoles du Sahel (APSA-Sahel).

L'Alliance des producteurs de semences agricoles du Sahel regroupe les producteurs semenciers des pays de la Confédération des Etats du Sahel (AES).

Elle vise entre autres à :

- promouvoir la production et la commercialisation de semences et de plants de qualité adaptés aux conditions agro-climatiques du Sahel ;
- faciliter la libre circulation des semences entre les Etats membres ;
- contribuer à la souveraineté alimentaire et nutritionnelle des pays membres ;
- renforcer les capacités des producteurs et des organisations semencières ;
- promouvoir les partenariats public-privé pour le développement du secteur semencier ;
- représenter les intérêts des producteurs de semences au niveau régional et international.

L'objectif de l'Alliance des producteurs de semences agricoles du Sahel est de créer une véritable dynamique de développement souverain, créateur de richesses nécessaires à l'amélioration durable des conditions de vie des populations.

II.2. Le ministre des Affaires étrangères, de la coopération régionale et des Burkinabè de l'extérieur a fait au Conseil le compte rendu de la participation du Burkina Faso à la réunion de consultation sur les considérations relatives à l'introduction de l'énergie nucléaire au Burkina Faso, du 13 au 16 mai 2025 à Vienne (Autriche).

Lors de la 68^e session ordinaire de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), le Burkina Faso a demandé le soutien de l'Agence pour le développement de son programme électronucléaire. En réponse, l'AIEA a présenté ses possibilités d'accompagnement ainsi que les engagements à prendre par l'Etat burkinabè et les infrastructures nécessaires à la mise en place d'un programme d'énergie nucléaire.

La réunion a abouti à l'élaboration d'une feuille de route pour le programme électronucléaire national.

II.3. Le ministre de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale a fait au Conseil le compte rendu de la participation du Burkina Faso à l'atelier sous-régional sur le rôle des mutuelles sociales dans les systèmes nationaux de protection sociale en santé, tenu du 20 au 22 mai 2025 à Abidjan en République de Côte d'Ivoire.

Cet atelier avait pour objectif d'assurer une appropriation des recommandations des travaux de l'Organisation internationale du travail (OIT) et du Comité consultatif de la mutualité sociale (CCMS) de l'Union économique et monétaire Ouest africaine (UEMOA) sur les articulations entre les mutuelles sociales et les institutions nationales de protection sociale en santé. Il a permis aux participants entre autres de :

- partager la synthèse des travaux réalisés par la commission de l'UEMOA sur la promotion de la mutualité sociale et la couverture du risque maladie ;
- présenter les propositions du Comité consultatif de la mutualité sociale sur les rôles potentiels des mutuelles sociales dans les systèmes nationaux de protection sociale en santé ;
- partager l'étude du Bureau international du travail (BIT) sur les expériences des pays en matière d'articulation avec les mutuelles sociales.

L'atelier a également permis de mûrir la réflexion sur la contribution des mutuelles sociales à la construction de notre système de protection sociale en santé en mettant en harmonie les interventions des différents acteurs.

II.4. Le ministre de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat a fait au Conseil une communication relative à l'Organisation de la 5^e édition du Salon régional de l'artisanat (SARA) du 24 au 31 octobre 2025 à Tenkodogo, Région du Centre-Est.

La 5^e édition est placée sous le thème : « **Artisanat burkinabè et industrialisation : quelle contribution à la souveraineté nationale ?** ».

Cette édition mettra en valeur le secteur de l'artisanat burkinabè en contribuant à sa promotion dans les régions. Elle contribuera également à la création de débouchés commerciaux des produits artisanaux de notre pays.

Institué en 2017 par la Direction générale du Salon international de l'artisanat de Ouagadougou (SIAO), le SARA est une manifestation commerciale dédiée à la promotion de l'artisanat sur le plan national.

II.5. Le ministre des Infrastructures et du désenclavement a fait au Conseil le compte rendu de la participation du Burkina Faso à la 20^e Conférence régionale de l'Organisation internationale du travail (OIT), tenue du 19 au 23 mai 2025 à Addis-Abeba, en Éthiopie.

Placée sous le thème « **Communautés résilientes et environnement sain : l'approche des programmes d'investissement à Haute intensité de main-d'œuvre (HIMO)** », cette conférence a permis de faire le point sur les expériences nationales et de mettre en évidence les impacts positifs des HIMO sur la création d'emplois, la réduction de la pauvreté, le désenclavement des zones rurales et la résilience des communautés.

Elle a rassemblé plusieurs délégations ministérielles africaines, des experts et partenaires techniques autour de la question de l'emploi décent à travers les approches HIMO.

La délégation burkinabè a pu s'imprégner de l'approche HIMO dans des secteurs autres que les infrastructures routières tels que l'agriculture, l'environnement, l'industrie et l'habitat.

II.6. Le ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a fait au Conseil une communication relative à la participation du Burkina Faso à la Conférence des responsables des Institutions d'enseignement supérieur et de recherche de la Confédération des Etats du Sahel (AES), tenue du 12 au 13 juin 2025 à Bamako, en République du Mali.

Cette conférence a permis d'identifier des pôles d'excellence potentiels, des thématiques fédératrices de recherche et des secteurs prioritaires pour le développement commun. Elle a également permis de renforcer la concertation entre acteurs et de poser les bases d'un cadre permanent de collaboration.

II.7. Le ministre de l'Environnement, de l'eau et de l'assainissement a fait au Conseil le bilan de « **l'heure patriotique pour reverdir le Faso** » et des engagements patriotiques verts.

L'heure patriotique pour reverdir le Faso a été organisée le 21 juin 2025 sur l'ensemble du territoire national de 8h à 9h avec un objectif de mise en terre de **5 000 000** de plants en une heure.

Au bilan, **5 713 542** plants ont effectivement été mis en terre dans les 13 régions du pays avec plus d'un million de plants mis en terre dans les régions du Plateau Central et des Hauts-Bassins.

Le top départ de « **l'heure patriotique pour reverdir le Faso** » a été donné par Son Excellence Monsieur le Premier Ministre dans la commune de Guiba, région du Centre-Sud.

Le bilan des engagements patriotiques verts pris lors de la « **Nuit de l'arbre** » se présente comme suit :

- 56 engagements pour la création de bosquets sur une superficie de 370 ha ;
- 89 engagements pour la plantation d'alignement d'une longueur linéaire de 263 km ;
- un engagement d'aménagement de ronds-points sur une superficie de 9 000 m² ;
- 03 engagements d'aménagement de monuments sur une superficie de 218 m².

L'évaluation financière de ces engagements patriotiques est de **quatre milliards quatre cents millions (4 400 000 000) F CFA**.

Ces actions en faveur de la campagne de reforestation et de la Journée nationale de l'arbre visent à créer un engouement autour des reboisements dans le but de renforcer la couverture végétale des massifs forestiers et de reverdir nos villes.

III. NOMINATIONS

III.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

A. AU TITRE DE LA PRESIDENCE DU FASO

- Monsieur Souleymane **DOUSSA**, **Mle 111 240 H**, Conseiller en économie et développement, 1^{ère} classe, 9^e échelon, est nommé Directeur général adjoint de TEXFORCES-BF.

B. AU TITRE DE LA PRIMATURE

- Monsieur Yaya **SANGARE**, **Mle 211 837 Z**, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication, 1^{ère} classe, 3^e échelon, est nommé Directeur « **Données et Webdiffusion** » du Service d'information du Gouvernement (SIG).

C. AU TITRE DU MINISTERE DE LA DEFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS

- Monsieur Yamba Leonard **OUOBA**, Officier, est nommé Secrétaire général.

D. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA MOBILITE

- Monsieur Yacouba **LENGANE**, **Mle 216 668 Y**, Administrateur des services touristiques, 1^{ère} classe, 3^e échelon, est nommé Conseiller technique du Gouverneur de la Région du Sud-Ouest, chargé des questions culturelles et touristiques ;
- Monsieur Sibidi Vincent **TOUGRI**, **Mle 29 902 D**, Administrateur général des services universitaires, 2^e classe, 10^e échelon, est nommé Responsable du Programme budgétaire 098 « **Transport et météorologie** » cumulativement avec ses fonctions de Directeur général des transports terrestres et maritimes ;

- Monsieur Mwinmalo Conrad **SOME, Mle 117 483 P**, Sociologue, 1^{ère} classe, 9^e échelon, est nommé Responsable du Programme 099 « **Mobilité urbaine et sécurité routière** » cumulativement avec ses fonctions de Directeur général de la mobilité urbaine.

E. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

- Monsieur Noyamba **KIENDREBEOGO, Mle 212 589 S**, Conseiller des affaires économiques, 1^{ère} classe, 8^e échelon, est nommé Inspecteur des finances ;
- Madame Alimata **BOUDA, Mle 46 242 T**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 10^e échelon, est nommée Inspecteur des finances ;
- Monsieur Taarwidbsaoba Brice Lionel **KABORE, Mle 210 711 U**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommé Comptable principal des matières de l'Agence nationale d'appui au développement des collectivités territoriales (ADCT) ;
- Monsieur Mohamadi **COMPAORE, Mle 229 620 T**, Inspecteur principal des douanes, catégorie IA, grade intermédiaire, 2^e échelon, est nommé Coordonnateur national de la lutte contre la fraude (CNLF).

F. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SECURITE

- Madame Mamouna **KABRE/OUEDRAOGO, Mle 57 718 A**, Inspecteur général de police, catégorie I, 5^e grade, 2^e échelon, est nommée Conseiller technique ;
- Monsieur Thierry Dofizouho **TUINA, Mle 57 710 C**, Inspecteur général de police, catégorie I, 5^e grade, 2^e échelon, est nommé Directeur général de la sécurité intérieure.

G. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS, CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

- Madame Bibata **YANOGO, Mle 247 614 D**, Greffier en chef, catégorie AG, 1^{ère} classe, 3^e échelon, est nommée Chargé d'études ;
- Monsieur Koudougou **SAWADOGO, Mle 104 844 J**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 7^e échelon, est nommé Directeur de la gestion des finances.

H. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SANTE

- Monsieur Aboubacar **OUATTARA, Mle 229 872 D**, Administrateur des hôpitaux et des services de santé, 1^{ère} classe, 7^e échelon, est nommé Directeur général du Centre hospitalier régional (CHR) de Banfora ;
- Monsieur Outirahira **BADIBOU, Mle 334 140 U**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 3^e échelon, est nommé Directeur de l'administration et des finances du Centre hospitalier régional (CHR) de Koudougou ;
- Monsieur Ambroise **OUEDRAOGO, Mle 245 655 H**, Médecin spécialiste, catégorie PA, 1^{ère} classe, 5^e échelon est nommé Directeur régional de la santé du Plateau Central ;
- Monsieur Toalé Sibri **SORY, Mle 254 818 V**, Médecin, catégorie P, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommé Directeur des statistiques sectorielles et de l'évaluation.

I. AU TITRE DU MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

- Monsieur Emmanuel **OUEDRAOGO, Mle 111 320 V**, Conseiller des affaires économiques, 1^{ère} classe, 9^e échelon, est nommé Conseiller technique.

J. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

- Monsieur Touobèkourè Stanislas Aimé Désiré **MEDA, Mle 334 079 W**, Ingénieur de la géologie et des mines, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommé Directeur général des carrières ;
- Monsieur Adama **OUATTARA, Mle 334 083 G**, Ingénieur de conception de la géologie et des mines, 1^{ère} classe, 3^e échelon, est nommé Directeur du suivi de la réglementation et de la production des carrières ;
- Monsieur Frank Roland **THEGRE, Mle 373 557 U**, Ingénieur de conception de la géologie et des mines, 1^{ère} classe, 2^e échelon, est nommé Directeur de la promotion des substances de carrières.

K. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

- Monsieur Doulaye **OUATTARA, Mle 104 823 Y**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 7^e échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Moïse **OUEDRAOGO, Mle 104 827 E**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommé Directeur de la gestion des finances.

Les personnes dont les noms suivent sont nommées dans l'emploi de Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire à l'Unité de formation et de recherche en Sciences de la santé (UFR/SS) à l'Université Lédéa Bernard OUEDRAOGO, pour compter du 13 novembre 2024 :

- Monsieur Arsène **COULIBALY, Mle 215 990 D**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Chirurgie maxillo-faciale et Stomatologie, est nommé Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en Stomatologie et Chirurgie maxillo-faciale ;

- Monsieur Alassane **DRAVE, Mle 111 390 W**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Neurologie, est nommé Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en Neurologie ;
- Monsieur Salam **OUEDRAOGO, Mle 46 929 S**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Chirurgie générale, est nommé Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en Chirurgie générale ;
- Monsieur Valentin **OUEDRAOGO, Mle 321 264 T**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Physiologie, est nommé Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en Physiologie ;
- Monsieur Ibrahim **SAVADOGO, Mle 119 723 Y**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Anatomie et Cytologie pathologiques, est nommé Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en Anatomie et Cytologie pathologiques ;
- Monsieur Nongoba **SAWADOGO, Mle 59 625 C**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Médecine interne, est nommé Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en Médecine interne ;
- Monsieur Sansan Rodrigue **SIB, Mle 104 196 X**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Gynécologie-Obstétrique, est nommé Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en Gynécologie-Obstétrique ;
- Monsieur Milckisédek Judicaël Marouruana **SOME, Mle 286 245 H**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Radiodiagnostic et imagerie médicale, est nommé Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en Radiologie Radiodiagnostic et imagerie médicale ;
- Monsieur Mamadou Tiéoulé **TRAORE, Mle 119 727 E**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Urologie-Andrologie, est nommé Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en Urologie-Andrologie.

Les personnes dont les noms suivent sont nommées dans l'emploi de Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire à l'Université Nazi BONI, pour compter du 13 novembre 2024 :

- Monsieur Wend Pagnangdé Abraham Hermann **BAGBILA, Mle 302 969 G**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Endocrinologie, Métabolisme et Nutrition, est nommé Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en Endocrinologie, Métabolisme, Nutrition ;
- Monsieur Yempabou **SAGNA, Mle 287 726 Z**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Endocrinologie, Métabolisme et Nutrition, est nommé Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en Endocrinologie, Métabolisme, Nutrition ;
- Monsieur Gueswendé Larba Hermann **BELEMLILGA, Mle 117 282 J**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Chirurgie générale, est nommé Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en Chirurgie générale ;
- Monsieur Ibrahim **DAO, Militaire**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Neurochirurgie, est nommé Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en Neurochirurgie ;
- Monsieur Souleymane **FOFANA, Mle 231 443 X**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Pharmacologie, est nommé Maître de conférences hospitalo-universitaire en Pharmacologie ;
- Madame Bewendin Evelyne **SAVADOGO/KOMBOIGO, Mle 313 227 A**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Gynécologie-Obstétrique, est nommée Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en Gynécologie Obstétrique ;

- Monsieur Valentin **KONSEGRE**, **Mle 244 936 P**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Anatomie et Cytologie Pathologiques, est nommé Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en Anatomie et Cytologie Pathologiques ;
- Monsieur Pingdéwendé Victor **OUEDRAOGO**, **Mle 119 722 K**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Neurologie, est nommé Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en Neurologie ;
- Monsieur Abdoul-Karim **PARE**, **Mle 104 191 U**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Urologie-Andrologie, est nommé Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en Urologie Andrologie ;
- Madame Bintou **TRAORE/SANOGO**, **Mle 245 764 U**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Pédiatrie, est nommée Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en Pédiatrie, Génétique médicale ;
- Monsieur Massadiami **SOULAMA**, **Mle 118 721 E**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Orthopédie-Traumatologie, est nommé Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en Orthopédie Traumatologie ;
- Monsieur Ibraïma **TRAORE**, **Mle 286 250 D**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Chirurgie maxillo-faciale et Stomatologie, est nommé Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en Stomatologie et Chirurgie maxillo-faciale ;
- Monsieur Isidore Tiandiogo **TRAORE**, **Mle 254 806 X**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Santé publique option Epidémiologie, est nommé Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en Santé publique : option Epidémiologie.

Les personnes dont les noms suivent sont nommées dans l'emploi de Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire à l'Unité de formation et de recherche en Sciences de la santé (UFR/SDS) à l'Université Joseph KI-ZERBO, pour compter du 13 novembre 2024 :

- Monsieur Windinmanégdé Pierre **DJIGUIMDE, Mle 206 877 Y**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Ophtalmologie, est nommé Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en Ophtalmologie ;
- Monsieur Daniel **DORI, Mle 224 414 L**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Santé publique, est nommé Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en Gestion des systèmes de santé ;
- Madame Jocelyne Valerie Wendkouni **KOPIHO/GARE, Mle 56 569 P**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Santé publique voie clinique, est nommée Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en Santé publique ;
- Monsieur Kiswensida Thierry **GUIGUEMDE, Mle 301 327 X**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Parasitologie-Mycologie, est nommé Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en Parasitologie-Mycologie ;
- Monsieur Patindoilba Marcel **SAWADODO, Mle 259 566 F**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Parasitologie-Mycologie est nommé Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en Parasitologie-Mycologie ;
- Monsieur Wendpouiré Patrice Laurent **GUIGUIMDE, Militaire**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Chirurgie Buccale, est nommé Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en Chirurgie Buccale option Odontologie chirurgicale ;

- Madame Nanelin Alice **MOTOULA/GUINGANE**, **Mle 255 138 W**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Gastro-entérologie et hépatologie, est nommée Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en Hépatologie, gastro-entérologie ;
- Monsieur Franck Auguste Hermann Adémayali **IDO**, **Mle 104 192 A**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Anatomie et Cytologie pathologiques, est nommé Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en Anatomie et Cytologie pathologiques ;
- Monsieur Ybar **KAMBIRE**, **Mle 56 554 W**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Cardiologie, est nommé Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en Cardiologie ;
- Monsieur Wen-sakia Raoul **KARFO**, **Militaire**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Biochimie, est nommé Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en Biochimie ;
- Madame Téwendé Céline Alice Rosine **KOUMARE/KIBA**, **Mle 99 480 G**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Biochimie, est nommée Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en Biochimie ;
- Madame Fabienne Marie Blandine Tibo Bobilwendé **SOUDRE**, **Mle 286 247 Z**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Biochimie, est nommée Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en Biochimie ;
- Monsieur Alexandre Stanislas **KORSAGA**, **Mle 91 424 S**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Orthopédie-Traumatologie, est nommé Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en Orthopédie-Traumatologie ;
- Madame Aminata Pagnimbebsom **NACOULMA**, **Mle 257 378 N**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Pharmacognosie, est nommée Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en Pharmacognosie ;

- Monsieur Abdoul Risgou **OUEDRAOGO, Mle 251 241 N**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Pneumologie, est nommé Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en Pneumo-phtisiologie ;
- Monsieur Rakissida Alfred **OUEDRAOGO, Mle 249 135 M**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Histologie Embryologie Cytogénétique, est nommé Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en Histologie Embryologie Cytogénétique ;
- Monsieur Rakiswendé Alexis **OUEDRAOGO, Mle 273 031 P**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Histologie Embryologie Cytogénétique, est nommé Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en Histologie Embryologie Cytogénétique ;
- Monsieur Salam **SAWADOGO, Mle 117 277 T**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Hémato-biologie, est nommé Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en Hématologie-biologique ;
- Madame Kaniah Augustine Laure **TOGUYENI/TAMINI, Mle 82 412 N**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Pédiatrie, est nommée Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en Pédiatrie, génétique médicale ;
- Monsieur Wendlamita Toussaint **TAPSOBA, Mle 256 339 X**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Chirurgie pédiatrique, est nommé Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en Chirurgie pédiatrique ;
- Monsieur Arnaud Jean Florent **TIENDREBEOGO, Mle 321 265 Z**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Physiologie, est nommé Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en Physiologie ;

- Monsieur Mamadou **WINDSOURI**, Mle **95 888 U**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Chirurgie générale, est nommé Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en Chirurgie générale ;
- Monsieur Noé **ZAGHRE**, Mle **105 006 L**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Oto-rhino-laryngologie, est nommé Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en ORL et Chirurgie cervico-faciale.

III.2. NOMINATIONS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Le Conseil a procédé à la nomination d'Administrateurs aux Conseils d'administration :

- du Fonds burkinabè pour le développement économique et social (FBDES) au titre du ministère de l'Economie et des finances ;
- du Centre hospitalier régional de Dori (CHR-DR) au titre du ministère de la Santé ;
- de la Société nationale d'aménagement des terrains urbains (SONATUR) au titre du ministère de l'Urbanisme et de l'habitat ;
- du Fonds « Faso Kuna-Wili » (FKW) au titre du ministère des Sports, de la jeunesse et de l'emploi.

A. MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination de Monsieur Isaac Fresnel Wendkouni **KABRE, Mle 235 876 U**, Administrateur des services financiers, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Economie et des finances au Conseil d'administration du Fonds burkinabè de développement économique et social (FBDES) pour un premier mandat de trois (03) ans.

B. MINISTERE DE LA SANTE

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination des personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Dori (CHR-DR) pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LA COMMISSION MEDICALE D'ETABLISSEMENT

- Monsieur Zebana Appolinaire **KOUSSOUBE, Mle 351 868 U**, Médecin généraliste.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LA DELEGATION SPECIALE REGIONALE DU SAHEL

- Monsieur Bangaba Jean Christophe **OUEDRAOGO**, Pasteur.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES TRAVAILLEURS DU CHR-DR

- Monsieur Irisso **OUEDRAOGO, Mle 54 335 T**, Ingénieur en sciences infirmières et obstétricales.

C. MINISTERE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination de Monsieur Barnabé Marie Berthrand **SAGNON, Mle 13 923 C**, Ingénieur en génie civil, Administrateur représentant le personnel au Conseil d'administration de la Société nationale d'aménagement des terrains urbains (SONATUR) pour un premier mandat de trois (03) ans.

D. MINISTERE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE L'EMPLOI

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination de Monsieur Sié **PALE, Mle FKW 20 240 052 L**, Gestionnaire de crédit, Administrateur représentant le personnel au Conseil d'administration du Fonds Faso Kuna-Wili (FKW) pour un premier mandat de trois (03) ans.



www.sig.gov.bf

Le Porte-parole du Gouvernement,

A circular official seal in blue ink. The outer ring contains the text 'Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme'. The inner part features a central emblem and the text 'Porte Parole du Gouvernement' and 'Le Ministre'.

Pingdwendé Gilbert OUEDRAOGO
Chevalier de l'Ordre de l'Etalon